



Siège social : MAIRIE-23250 SOUBREBOST
Secrétariat : Route de La Souterraine – BP 27 –
23400 MASBARAUD-MERIGNAT

Délibération n° 2012/05/02

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
BUREAU
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE
BOURGANEUF-ROYERE DE VASSIVIERE**

SEANCE DU 10 MAI 2012

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Bureau Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
11	11	09

DATE DE LA CONVOCATION

11

11

09

26 avril 2012

L'an deux mille douze, le 10 mai, à dix huit heures, le Bureau de la Communauté de Communes de Bourganeuf-Royère, s'est réuni en session ordinaire, salle de réunion, bureaux de la Communauté de Communes de Bourganeuf – Royère de Vassivière, sur la convocation en date du 26 avril 2012, qui lui a été adressée par M. le Président, conformément aux articles L 5211-2 et 2122-8 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Au vu de la délibération n° 2008/04/01 du 15 avril 2008 fixant le nombre de vice-président

Au vu de la délibération n° 2009/07/14 du 15 juillet 2009 portant délégations du Conseil communautaire au bureau

ETAIENT PRESENTS :

MM JOUHAUD, MEUNIER, CHAUSSADE, LABORDE, CALOMINE, GUILLAUMOT, PATEYRON JL,
MICHAUD
Mmes SPRINGER,

Excusés : Mmes POUGET-CHAUVAT
MM RABETEAU

OBJET : PLA – Réalisation de micro-diagnostics économiques - demande de financements

Vu la délibération n°2009/07/14 du Conseil communautaire en date du 15 juillet 2009 portant délégation du Conseil communautaire au Bureau, et notamment pour « autoriser les demandes de subventions au profit de la communauté de communes et approuver les plans de financement correspondants en conformité avec les autorisations budgétaires ».

Vu la délibération relative aux budgets primitifs du 21 mars 2012 par laquelle le conseil communautaire a notamment affecté les crédits nécessaires à la réalisation de micro-diagnostics économiques dans le cadre du Pôle Local d'Accueil.

Le Président rappelle que les Communautés de communes de Bourgneuf-Royère de Vassivière et de la CIATE sont engagées conjointement depuis 2003 dans une politique d'accueil de nouvelles populations et de construction d'offre d'activité et ce avec le Pôle Local d'Accueil (PLA).

Le PLA souhaite renforcer ses actions de connaissance des potentiels d'installation afin de contribuer à l'attractivité économique du territoire et de répondre au mieux aux besoins des candidats à l'installation.

Il existe sur le territoire du PLA des locaux restés vacants, des quartiers connaissant un essoufflement de l'offre, autant de potentiels qui sont souvent peu ou pas exploités faute de réflexion quant aux activités pouvant être implantées. L'objectif des micro-diagnostics est de valider des opportunités d'installation et de contribuer ainsi au maintien, au renforcement et au développement du tissu économique.

La démarche de construction d'activité comporte 4 phases :

- émergence des potentiels, en partant d'un état des lieux de l'existant. Un groupe local sera mobilisé pour cette phase,
- construction de l'offre : étude de la faisabilité, définition des moyens nécessaires (matériels, financiers...), vérification de la viabilité économique,
- prospection de candidats,
- accompagnement du candidat retenu.

Les phases 1, 3 et 4 seront effectuées en interne, par l'animatrice du Pôle Local d'Accueil. Un prestataire sera retenu pour la réalisation de la phase 2, sur la base d'une consultation avec cahier des charges constitué par le PLA. La demande de financements suivante porte donc sur la réalisation de la phase 2 du micro-diagnostic.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant (sur la base d'un micro-diagnostic par an) :

Nature des dépenses	2012	2013	TOTAL	%
Etat	1 600	1 600	3 200	40
Région	1 600	1 600	3 200	40
Département				
Europe (préciser)				
Autres financements publics (préciser)				
Total financements publics	3 200	3 200	6 400	80
Autofinancement	800	800	1 600	20
Emprunt				
Total Maître d'ouvrage	800	800	1 600	20
Privés (préciser)				
Coût Total HT	4 000	4 000	8 000	100

Après avoir entendu cet exposé et en avoir débattu, le Bureau :

- Approuve le plan de financement de l'opération présentée dans la présente délibération
- Autorise le Président à solliciter les subventions nécessaires auprès de l'Etat et de la Région.
- Autorise le Président à signer tout autre document relatif à la présente délibération.

Fait et délibéré les jour et mois et an que dessus,
A Bourgneuf, le 11 mai 2012
Pour copie conforme
Le Président,

Jean-Claude MICHAUD